

## **Réforme des retraites : L'UNAPL engage la 2e étape de négociation**

Paris le 6 septembre 2019 - L'UNAPL, dans le cadre de la délégation U2P, a rencontré ce vendredi 6 septembre le Premier ministre accompagné de la ministre des Solidarités Agnès Buzyn et le haut-commissaire Jean-Paul Delevoye pour entamer la seconde étape de négociation sur la réforme des retraites.

L'UNAPL qui avait réuni son Conseil national le 4 septembre a rappelé les inquiétudes légitimes des professions libérales face aux paramètres du futur régime universel envisagé dans le rapport du Haut-commissaire en juillet. La prise en compte des spécificités des professions libérales, dont les dispositions propres aux professions de santé conventionnées (ASV et PCV) est indispensable pour permettre à ces professions de poursuivre leurs missions et de garantir le maillage territorial au plus proche de la population dans les secteurs du Droit, de la Santé, des Techniques et du Cadre de vie.

Le projet de réforme doit être revu de sorte qu'aucun professionnel n'ait à subir, ni un accroissement réel de sa contribution retraite, ni une réduction de son niveau de pension.

Avec l'U2P, l'UNAPL a souligné que la fixation à 3 plafonds annuels de la Sécurité sociale (PASS) du plafond de revenus soumis à cotisation est inacceptable et a demandé que, pour les travailleurs indépendants, ce plafond soit établi au maximum à 1,5 PASS soit l'équivalent de 60 000 euros par an. Cela permettrait d'assurer un avenir aux caisses complémentaires de retraite des professions libérales.

L'UNAPL a réaffirmé l'exigence légitime que les réserves des complémentaires (plus de 27 milliards d'euros) constituées par des générations de libéraux, soient sanctuarisées et ne puissent, par souci d'équité, bénéficier exclusivement qu'aux professions qui les ont constituées.

Enfin, l'UNAPL a réclamé que les professionnels libéraux soient présents dans la gouvernance de tout système de retraite les concernant.

L'UNAPL et l'U2P ont conjointement demandé que chaque profession soit vue individuellement de façon à résoudre les problèmes spécifiques, prévenant le Premier ministre que s'il n'y a pas de prise en compte particulière des professionnels libéraux, comme de l'ensemble des indépendants, la situation deviendra encore plus dangereuse pour le gouvernement qu'elle pourrait l'être avec les régimes spéciaux.

L'UNAPL a constaté une prise de conscience du Premier ministre face aux problématique des professions libérales. Des contacts sont en cours, profession par profession pour trouver des solutions.

---

**Contact presse : Michel PICON - Tél 06 14 62 11 76**

#### ***A propos de l'UNAPL***

*L'Union nationale des professions libérales (UNAPL) est une organisation patronale représentative créée en 1977. Elle fédère 67 organisations syndicales des professions de la Santé, du Droit, du Cadre de vie et technique et est présente dans les régions via les UNAPL régionales, départementales et les Maisons des professions libérales. Les professions libérales représentent 27,8% des entreprises françaises et emploient près de 2 millions de personnes dont un million de salariés. L'UNAPL est membre de l'Union des entreprises de proximité - U2P. En savoir plus : [www.unapl.fr](http://www.unapl.fr)*